

Appel à candidature pour la fonction de Président de l'Observatoire de Paris

La fonction de Président de l'Observatoire de Paris sera vacante à compter de début mars 2020. La durée du mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

L'Observatoire de Paris

L'Observatoire de Paris est un Grand Établissement au sens de l'article L717-1 du Code de l'Éducation. Il est régi par le décret n° 85-715 du 10 juillet 1985, modifié par le décret n° 2017-1382 du 21 septembre 2017. Il est placé sous la tutelle directe du Ministre chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il est dirigé par un Président et administré par un Conseil d'Administration (CA). Le Président et le CA sont assistés d'un Conseil Scientifique (CS). Un Haut Comité Scientifique (HCS), composé de personnalités externes, évalue l'activité de l'établissement et propose des orientations scientifiques. L'Observatoire est établissement-composante de l'Université « Paris Sciences et Lettres ».

L'établissement est déployé sur trois sites (Paris, Meudon et Nançay) et a un effectif d'environ 1000 personnes dont 600 sur des postes permanents de la fonction publique. Le nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs est environ 250. Le budget total géré par l'Observatoire de Paris est de l'ordre de 40 millions d'euros, selon l'importance des ressources propres, et comprend la masse salariale des personnels permanents, l'Observatoire de Paris disposant depuis le 1^{er} janvier 2019 des responsabilités et compétences élargies prévues par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

Les missions de l'Observatoire de Paris sont décrites dans son décret constitutif :
« 1° De contribuer au progrès de la connaissance de l'univers par l'acquisition de données d'observation, le développement et l'exploitation de moyens appropriés, l'élaboration des outils théoriques nécessaires, dans la continuité requise pour satisfaire aux besoins de l'astronomie et de ses applications ;
2° De fournir à la communauté scientifique nationale et internationale et à la société des services liés à l'activité de recherche de l'établissement ;
3° De contribuer à la formation initiale et continue tout au long de la vie dans les domaines liés aux missions de l'établissement ;
4° De concourir à la diffusion des connaissances, en particulier auprès du personnel enseignant et des usagers du service public de l'enseignement ;
5° De mettre en œuvre des activités de coopération internationale »

L'Observatoire est organisé autour de cinq départements scientifiques (GEPI, LERMA, LESIA, LUTh, SYRTE), d'un Institut (l'Institut de Mécanique Céleste et de Calculs des Ephémérides), et de deux services scientifiques (la Station de Radioastronomie de Nançay et l'Unité de Formation et d'Enseignement (UFE)). Ces

structures ont des partenariats forts avec le CNRS, des universités et établissements de la région parisienne et de la région Centre. L'Institut et les 5 départements sont des Unités Mixtes de Recherche et la Station de Nançay est une Unité de Service et de Recherche. Une Unité Mixte de Services regroupe l'ensemble des services communs de l'établissement et l'UFE. Par ailleurs, l'observatoire est aujourd'hui tutelle de deux unités mixtes de recherche, APC (Astroparticule et cosmologie) et LPP (Laboratoire de physique des plasmas).

Les activités de recherche de l'Observatoire de Paris concernent l'ensemble des domaines de l'Astronomie et de l'Astrophysique, ainsi que plusieurs domaines connexes. Elles vont des systèmes de référence terrestre à la structure globale de l'Univers ; les développements instrumentaux et observationnels touchent à la fois aux grands instruments au sol (visible, IR, radio...) et aux projets spatiaux nationaux et internationaux. L'Observatoire de Paris, qui représente environ un tiers de l'astronomie et l'astrophysique en France, a un rayonnement fort à l'international, notamment en collaborant avec les agences (ESO, CNES, ESA, LNE...). Il coordonne le Domaine d'Intérêt Majeur Astrophysique et Conditions d'Apparition de la Vie+ de la Région Île-de-France qui regroupe tous les laboratoires franciliens de la discipline.

L'enseignement à l'Observatoire de Paris est développé au sein de l'UFE. Il concerne des formations de type LMD (masters et école doctorale), la formation des professeurs ainsi que des diplômes d'université (en présentiel ou à distance). L'Observatoire participe aussi aux filières d'enseignement de l'Université PSL, notamment au Cycle Pluridisciplinaire d'Enseignement Supérieur de niveau licence. L'Observatoire est établissement porteur pour le compte de PSL de l'École Doctorale Astronomie et Astrophysique d'Île-de-France, co-accréditée avec Sorbonne-Université, l'Université Paris Diderot, et l'Université Paris-Saclay.

L'Observatoire de Paris a signé un contrat quinquennal 2019-2023 avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Le Président de l'Observatoire de Paris

L'Observatoire est placé par son décret sous la responsabilité d'un Président qui assure le pilotage administratif et scientifique de l'établissement. Le Président est chargé d'élaborer la stratégie scientifique de l'Observatoire ; il coordonne notamment, avec les directeurs de l'Institut, des départements et services scientifiques, les activités scientifiques et techniques d'intérêt commun. Il est responsable du bon fonctionnement de l'établissement, en répartissant les emplois affectés par le Ministère à l'établissement. Il prépare et exécute le budget et est ordonnateur des recettes et des dépenses. Il signe les accords passés entre l'Observatoire et d'autres organismes. Il représente l'Observatoire vis-à-vis des tutelles et des organismes extérieurs. Il préside le CA et le CS.

Le support budgétaire réservé au poste de Président de l'Observatoire de Paris pour la durée de sa fonction permet d'accueillir toute candidature de nationalité française ou étrangère ayant les titres et qualifications requises pour être candidat

sur un poste d'astronome ou assimilé. Le Président dispose d'un appartement de fonction dans le bâtiment Perrault de l'Observatoire de Paris (14^{ème} arrondissement) et bénéficie d'une prime de fonction.

Les candidatures sollicitées sont celles de scientifiques ayant une expérience équivalente à une direction de laboratoire ou unité de recherche, ainsi qu'une expérience ou capacité à gérer des départements ou équipes de recherche couvrant l'essentiel des thématiques de l'Astrophysique moderne. Une bonne connaissance du contexte administratif de la recherche française serait un avantage.

Les déclarations de candidatures doivent parvenir au Président du HCS au plus tard le **1^{er} octobre 2019** accompagnées d'un CV, d'une notice des titres et travaux et d'un court document précisant le projet concernant l'Observatoire de la candidate ou du candidat à l'adresse suivante :

Jean-Marie Hameury
Observatoire astronomique de Strasbourg
11 rue de l'Université
67000 Strasbourg

e-mail : Candidature.presidence@observatoiredeparis.psl.eu

Les candidates et les candidats seront entendus par le HCS durant le mois de janvier 2020, puis auditionnés par l'Assemblée d'Établissement fin janvier ou début février 2020. Le choix définitif par cette même Assemblée se déroulera avant le 15 février 2020 par voie d'élection. Il est important de noter que cette Assemblée (composée du CA, du CS et des directeurs d'Institut, de départements et de services scientifiques) suivra une procédure de renouvellement pendant l'automne 2019 et sa nouvelle composition sera connue début janvier 2020.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact dès à présent avec le Président du HCS.